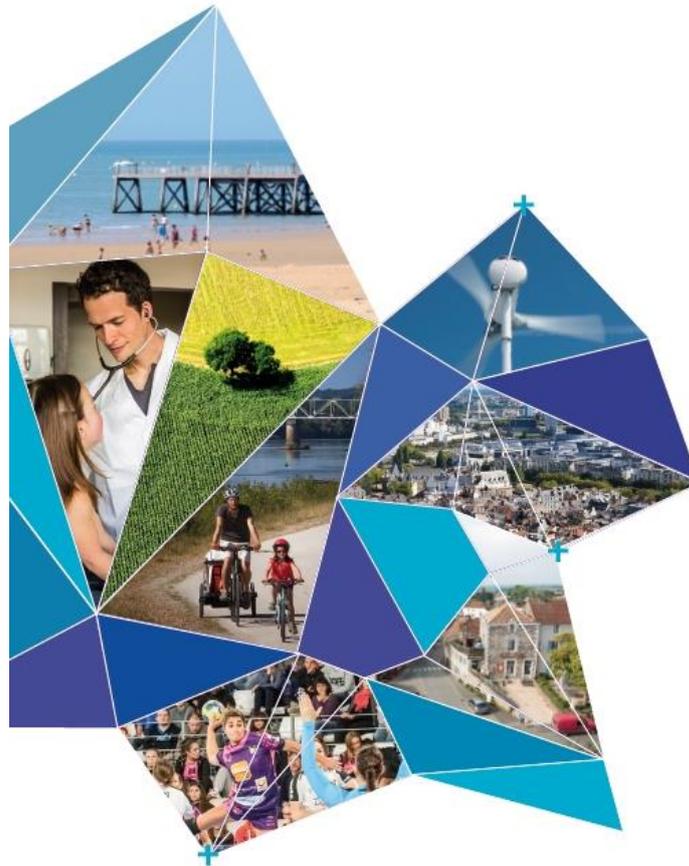


Le mercredi 12 février 2020

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020
avec la Communauté de communes Sud Retz Atlantique
1 013 000 € pour accompagner les projets du territoire**



1

① **Communiqué de presse** p.2
② **Exemples de projets développés par la CC Sud Retz Atlantique** p.4
③ **Le territoire : Communauté de communes Sud Retz Atlantique** p.5
④ **En savoir plus sur le CTR 2020** p.6
⑤ **Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité** p.7

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92

Le mercredi 12 février 2020

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 avec la Communauté de communes Sud Retz Atlantique 1 013 000 € pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Maurice Perrion, vice-président de la Région des Pays de la Loire, a signé le Contrat Territoires-Région 2020, avec le Président de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique, Claude Naud, Maire de Corcoué-sur-Logne, doté de 1 013 000 €.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Maurice Perrion vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge des territoires.

Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté de communes Sud Retz Atlantique**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **1 013 000 €**.

A travers ce contrat, la Communauté de communes souhaite engager des projets sur 3 thématiques :

- **Thématique 1 - Améliorer l'accessibilité aux services :**

- en renforçant la place des déplacements doux en cœur de bourg
- en favorisant la cohabitation des différents modes de déplacement
- en facilitant l'accès aux services par le numérique

2 projets ont été identifiés dans cette thématique :

- Saint-Etienne-de-Mer-Morte : création d'un espace de stationnement mutualisé et paysager à proximité immédiate des équipements publics
- Saint-Mars-de-Coutais : aménagement du centre-bourg

- **Thématique 2 - Adapter les services aux besoins actuels et futurs de la population :**

- en confortant et en renforçant l'attractivité des bourgs
- en disposant de services marchands et non marchands suffisants
- en anticipant les nouveaux besoins et les nouvelles pratiques

7 projets ont été identifiés dans cette thématique :

- La Marne : rénovation de la salle de sport
- Machecoul-Saint-Même : réhabilitation de l'ancienne minoterie en vue de l'installation de l'école de musique et création d'une école de danse
- Touvois : réaménagement du pôle mairie - petite enfance
- Paulx : création d'un pôle commercial pour le maintien des commerces existants
- Legé : reconfiguration et aménagement du pôle de services aux publics
- Villeneuve-en-Retz : construction ou réhabilitation d'un bâtiment pour la création de la maison socioculturelle (Commune déléguée de Bourgneuf-en-Retz)
- Corcoué-sur-Logne : réhabilitation et extension du centre permanent des initiatives à l'environnement (CPIE)

- **Thématique 3 - Renforcer la cohésion territoriale et le développement économique :**

- en construisant et faisant vivre le projet de territoire par la mobilisation et la canalisation des énergies locales en lien avec les territoires voisins
- en impulsant un nouveau souffle à l'économie locale en prenant appui notamment sur le dynamisme des entrepreneurs locaux
- 1 projet a été identifié dans cette thématique :
- Communauté de communes Sud Retz Atlantique : cité des compétences à Machecoul (Fab lab).

- **Axe transversal « transition énergétique »**

- 5 projets, également inscrits dans la thématique 2, sont identifiés au titre de la réhabilitation énergétique des bâtiments :
- La Marne : rénovation de la salle de sport
- Machecoul-Saint-Même : réhabilitation de l'ancienne minoterie en vue de l'installation de l'école de musique et création d'une école de danse
- Touvois : réaménagement du pôle mairie - petite enfance
- Legé : reconfiguration et aménagement du pôle de services aux publics
- Corcoué-sur-Logne : réhabilitation et extension du centre permanent des initiatives à l'environnement (CPIE)

Focus projet, visite de la maison des services à Legé

La Commune de Legé dispose d'un bâtiment présentant un intérêt architectural situé au cœur du bourg « du haut ». Rénové et situé le long de la rue de la Chaussée, il est le pendant de l'hôtel de ville avec en contrebas des commerces et équipements publics (collège, gendarmerie...).

Afin d'accueillir dans de meilleures conditions les services publics et associatifs à caractère social et médico-social, différents espaces sont clairement identifiés : accueil – attente, bureaux confidentialisés, salle de réunion et de convivialité...

Les services concernés et tenant des permanences sont à ce jour :

- l'ADIL (agence départementale pour l'information sur le logement),
- l'ADMR (aide à domicile en milieu rural),
- l'APPA (aide pour les problèmes d'alcool),
- des assistantes sociales,
- la CAF (caisse allocations familiales),
- le conciliateur de justice,
- les consultations familiales du Pays de Retz,
- la puéricultrice et le médecin PMI
- le Secours Populaire.

Les travaux ont consisté à peindre 2 bureaux et huisseries, à remplacer des huisseries aluminium, à améliorer le système de chauffage (pompe à chaleur, programmateur,), à installer une VMC simple flux. Commencés en juin 2018, les travaux se sont achevés en juillet 2019, avec pour maîtrise d'ouvrage la Commune de Legé pour un coût total de 241 510 € HT dont 75 000 € de financement régional.

La Communauté de communes de Sud Retz Atlantique

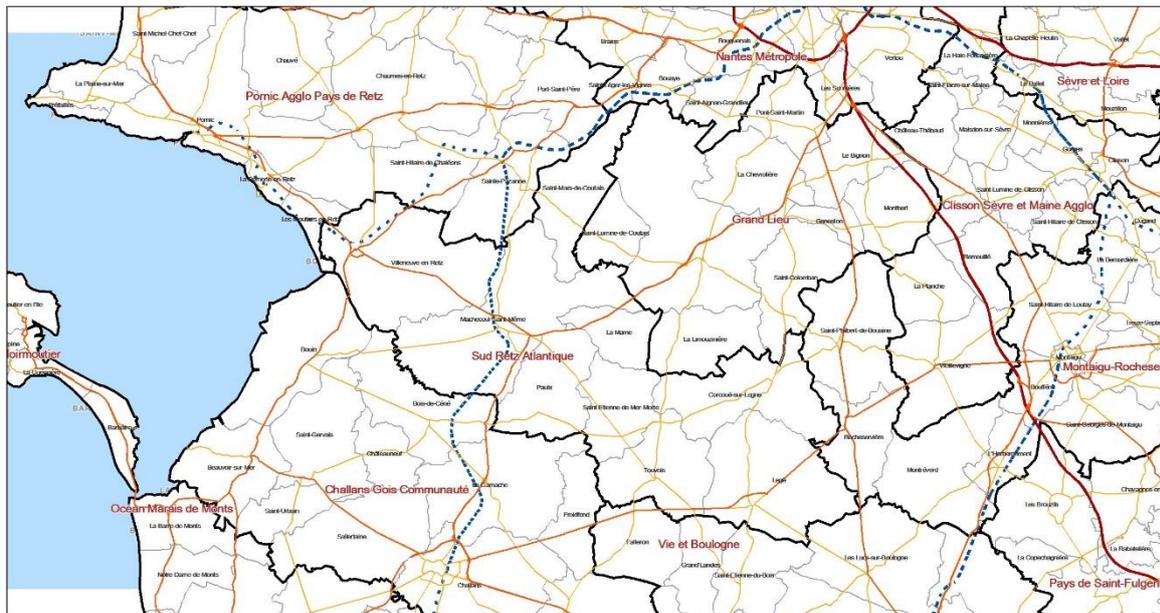
Département : Loire-Atlantique (44)

Nom de la collectivité signataire : Communauté de communes Sud Retz Atlantique

Nom du Président : Claude Naud

Nombre d'habitants : 23 755 habitants (population 2016 hors Villeneuve-en-Retz qui a rejoint la Communauté d'agglomération de Pornic aggro Pays de Retz le 1^{er} janvier 2020)

SUD RETZ ATLANTIQUE



October 25, 2017
Reseau_routier_2017
 — Type autoroutier
 — Liaison principale
 — Autres liaisons
 - - - Lignes ferroviaires TER
 EPCI 2017
 □ communes_2017

1:288,895
 0 2.75 5.5 11 mi
 0 5 10 20 km

Région des Pays de la Loire
 Cart. IGERE, Garmin, USGS | Esri, IGERE, Garmin, USGS

En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

• Périmètre et chef de file du contrat

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

• Dotation

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

• Période

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

• Contenu du contrat

L'élaboration du contrat se fait sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

• Bénéficiaires :

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété par un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes.

Depuis leur mise en œuvre, 778 Communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 33 746 130 € soit près de 55 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique l'engagement de la Région s'élève à 271 716 € pour 6 projets.

- **Fonds Ecole :**
 - Paulx pour des travaux d'aménagement du groupe scolaire (20 045 €)
 - Corcoué-sur-Logne pour la réhabilitation/agrandissement du restaurant scolaire et extension de l'école publique et de l'accueil périscolaire (100 000 €)
- **Fonds Régional de Développement des Communes**
 - La Marne pour la construction d'une bibliothèque (31 213 €)
 - Saint-Etienne-de-Mer-Morte pour la rénovation d'une salle de sport (50 000 €)
 - Machecoul-Saint-Même pour la construction d'une halle (20 458 €)
 - Villeneuve en Retz pour l'extension et la réhabilitation de la mairie (50 000 €)